

Procès-verbal d'AG

de l'Association Just A moment – J.A.M.-

Le dimanche 02 septembre 2018 à 17h, au 15 Rue Charles Dopter à Créon 33670, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établie une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Anne-Cécile HUBERT, préside la séance.

Laure BELTRAN, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- les pouvoirs des personnes représentées ;
- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018 arrêtés par le conseil d'administration ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Bilan de l'exercice écoulé.
- Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé.
- Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours.
- Questions diverses.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Bilan de l'exercice écoulé

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 août 2018, en présentant le rapport du conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association,

- les activités de l'association,
- les événements organisés,
- le fonctionnement de l'association,
- les membres de l'association,
- les ressources et les dépenses.

- Bilan: La Présidente de l'association se félicite de cette première année et remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur soutien ainsi que l'intervenante pour les ateliers divers qu'elle a proposé.

Elle fait un bref retour sur la chronologie de cette année:

1) L'entrée en piste : le travail de mise en place de l'association a été long. Création de l'association, recherche d'un intervenant, d'un lieu (puis son aménagement), organisation de la présentation au Forum des associations de Créon, tractage/affichages, démarches administratives, inauguration du local le 30/09/2017... Les ateliers ont débuté doucement mais l'objectif des 18 élèves qui était un minimum d'inscrits pour rentabiliser au moins le loyer de l'asso a été rapidement atteint.

Tout au long de l'année, le bouche à oreille a extrêmement bien fonctionné, les ateliers se sont donc remplis et des groupes se sont créés. Adultes le mardi midi, CM1/2 le jeudi soir et ados 1 samedi sur 2.

Les stages pour les 4/8 ans sont ceux qui ont le mieux réussi à l'association. Il nous a amené à définir des nouvelles règles d'inscriptions et à repenser le seuil maximum d'enfants. Les stages de juillet qui finalisaient l'année, fort de l'expérience des précédents stages se sont excellemment bien déroulés. La tentative des stages cycle3/4 donc des enfants de 9 à 15 ans a eu un franc succès avec des enfants très heureux et une intervenante qui souhaite renouveler ce genre de stage avec les plus grands.

Du reste, l'exercice se clot difficilement si l'on y ajoute le matériel investi pour les ateliers/stages, le règlement des prestations de l'intervenante, l'assurance du local et surtout, grosse mauvaise surprise l'électricité. Celle-ci était mensualisée à 30€, hors, la facture annuelle a atteint plus de 1200€, du coup, une facture de régularisation en août de 823€ a mis à mal de fin de l'exercice.

Une réflexion importante sur les tarifs des ateliers et surtout des stages est à prévoir.

VOIR PJ : Comptes année 1 -2017/2018-

Le bureau après discussion, souhaite refaire appel à Emma Pop's pour les ateliers et stages. Elle nous guidera également dans les choix de l'association en tant que directrice de projets.

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, approbation de ces comptes

La présidente donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. Il souligne la bonne surprise de la Mairie de Créon qui nous fait bénéficier d'une subvention de 250€.

Le trésorier commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises.

RECETTES/DEPENSES, voir PJ

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/08/2018.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/08/2018 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Les membres présents décident au vu de ce bilan d'augmenter le tarifs des ateliers (30 par an) et des stages (6 par an) comme indiqué ci-dessous :

Atelier	2017-2018	2018-2019
1 heure	110€ / trimestre	115€ / trimestre
1 heure 30	120€ / trimestre	140€ / trimestre
Stage	20€ / jour 90€ / semaine	25€ / jour 120€ / semaine

Egalement, au vu des demandes, la création d'ateliers et de stage:

Atelier du samedi (15 par an)	90€ / trimestre	1h30	4ème/3ème
Atelier du samedi (15 par an)	90€ / trimestre	1h30	6ème/5ème
Stage d'été	25€ / jour 120€ / semaine	1 supplémentaire	Soit 3 en juillet et 1 en août

4. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours. Il invite les membres de l'association à formuler des propositions et à en débattre.

La directrice de projet émet l'idée d'une correspondance avec une école à Londres et un voyage potentiel à Londres avec les adultes sur leur demande.

La trésorière répond alors qu'il nous faut d'abord équilibrer les comptes pour pouvoir présager de projets tels que des voyages.

5. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Le secrétaire de séance